

Révision du SCoT du Pays Sud Toulousain

Présentation de la note d'enjeux 12 mars 2022



PRÉFET DE LA
HAUTE-GARONNE

Pourquoi une note d'enjeux de l'Etat ?

L'ordonnance du 17 juin 2020 inscrit dans le code de l'urbanisme (L132-4-1) les notes d'enjeux.

→ permet d'énoncer l'angle de vue des services de l'État sur les principaux enjeux du territoire (non exhaustif)

→ facilite les échanges, en mettant à disposition une base de dialogue : les points importants pour les services de l'État à un temps T de la procédure

→ l'État ne se substitue pas au maître d'ouvrage pour dessiner un projet politique mais apporte des recommandations, des orientations et des outils pour faciliter la réalisation du SCoT



SCoT sud Toulousain : une approche transversale des politiques sectorielles



- Garantir un territoire résilient et attractif
- Offrir localement des conditions économiques dynamiques
- Gommer les inégalités et faciliter l'accès aux logements et aux services
- Protéger les écosystèmes terrestres et aquatiques
- Se donner les moyens d'atteindre la neutralité carbone
- Gérer l'espace de manière économe
- Concrétiser le projet de territoire
- Décliner des objectifs du SCoT dans les documents de planification



Garantir un territoire résilient et attractif



Conserver l'attractivité du territoire lié à son cadre de vie proche de l'agglomération toulousaine

Faire attention au développement des zones d'activités et à l'étalement urbain qui gomme les richesses et les particularités paysagères et architecturales.



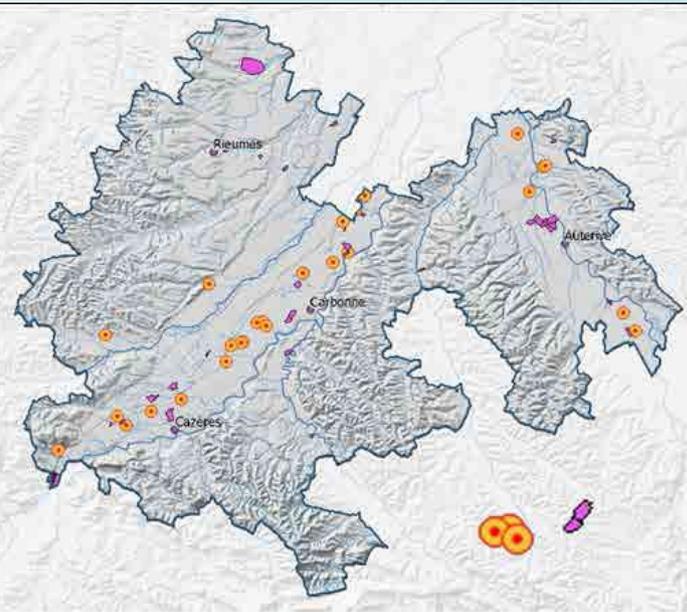
Prévenir les risques naturels

Réfléchir de façon globale aux positionnements géographiques des équipements. Mutualiser si possible.

Adapter les équipements et les services à la population



Offrir localement des conditions économiques dynamiques



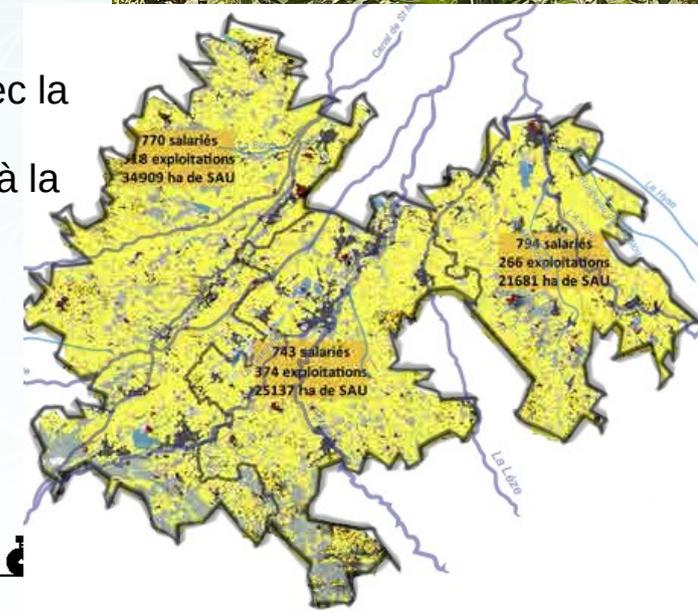
Avoir une stratégie d'implantation des zones d'activités. Éviter des réflexions à la seule à l'échelle communale. Profiter des infrastructures ferroviaires.

Réduire l'impact des carrières au moment de leur exploitation et après

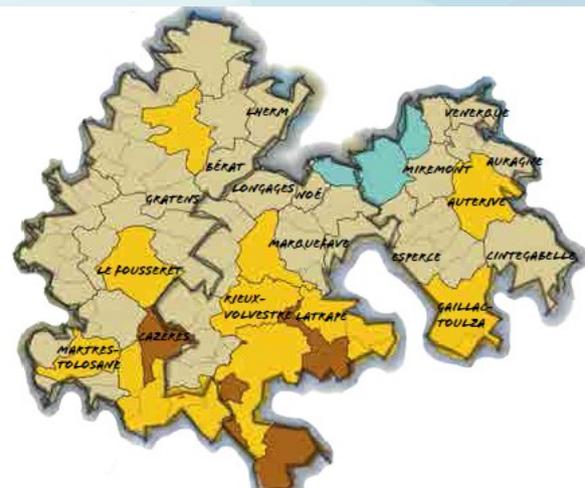
Travailler localement (offres d'emploi et équipements facilitant le télétravail)

Améliorer le potentiel de production agricole (diversifier les cultures, encourager la vente directe et la transformation). Favoriser des démarches intégrées comme des PAT.

Garantir un prix du foncier cohérent avec la rentabilité agricole pour faciliter le remplacement des agriculteurs partant à la retraite et l'installation de jeunes agriculteurs)



Gommer les inégalités et faciliter l'accès aux logements et aux services

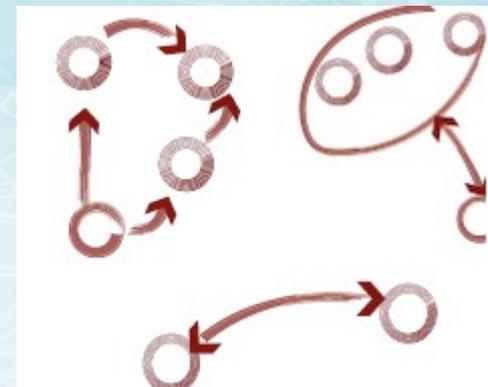


Conserver une armature territoriale équilibrée pour éviter une fracture nord/sud.

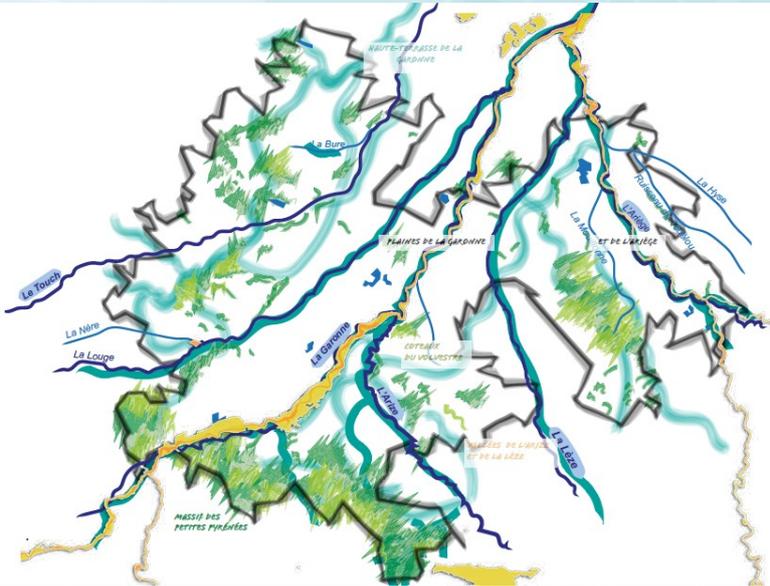
S'appuyer sur le programme petites villes de demain pour redynamiser les centres bourgs de ces pôles secondaires

Offrir un parcours résidentiel complet

Aider les populations vulnérables à accéder à un habitat adapté (personnes âgées ou jeunes, travailleurs à ressources modestes, gens du voyage...)



Protéger les écosystèmes terrestres et aquatiques



Protéger, conserver et adapter les corridors écologiques

Inventorier, restaurer et protéger les zones particulièrement riches (zones humides, forêts, prairies...)

Limiter l'impact des activités humaines sur le milieu

Travailler sur un aménagement aux incidences limitées sur le bassin versant pour protéger les écosystèmes et limiter les conséquences des inondations



Se donner les moyens d'atteindre la neutralité carbone



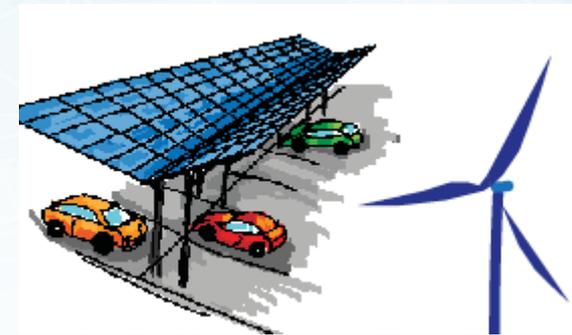
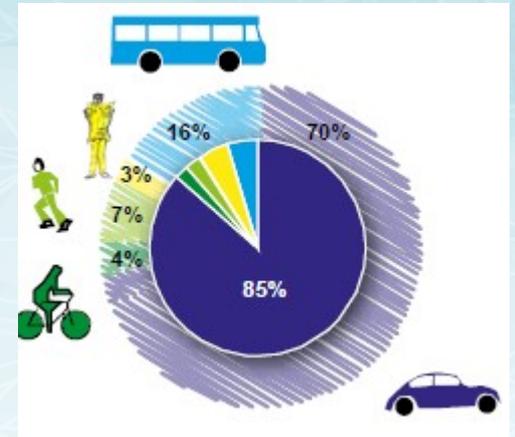
Encourager les modalités de transport moins émettrices que la voiture individuelle

Améliorer l'efficacité énergétique des bâtiments, former les artisans

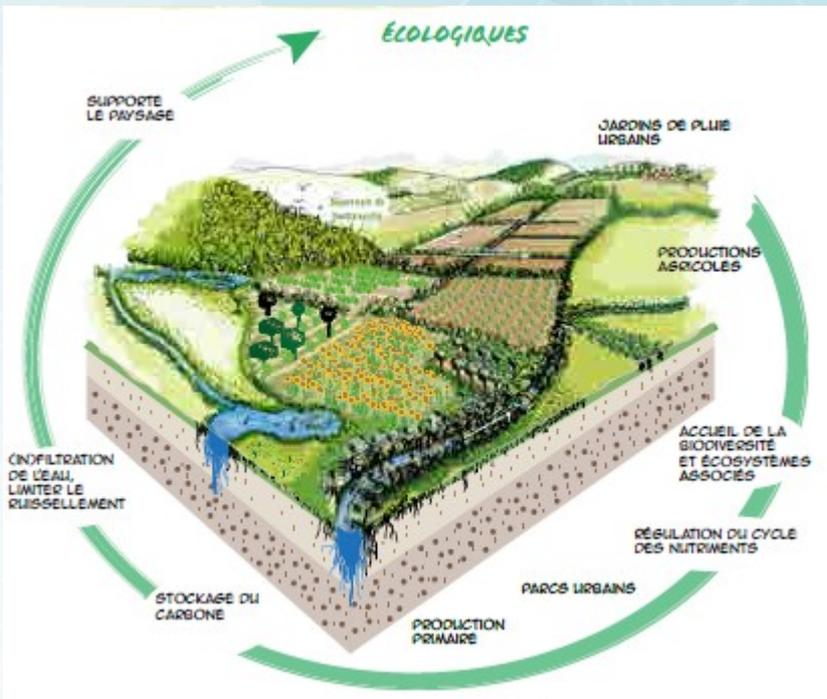
Favoriser les productions locales et la réduction des déchets

Favoriser la séquestration du carbone dans les sols

Mettre en œuvre la stratégie de développement des énergies renouvelables du PCAET et limiter les impacts



Gérer l'espace de manière économe



La loi du 22/08/2021 dite climat et résilience fixe des limites de consommation d'espaces naturels et agricoles

Pour protéger les fonctionnalités écologiques des sols dont les pertes sont irrémédiables

Incidences sur les déplacements individuels, inégalités d'accès aux services et coûts de fonctionnement

Permettre l'accueil de population sans artificialiser

Travailler avec les autres SCoT et la région pour territorialiser les objectifs

Se doter d'indicateurs de pilotage de l'artificialisation

Réinvestir les centres bourgs, les friches

Permettre un urbanisme circulaire et résilient



Un SCoT pour concrétiser le projet de territoire

Travailler avec les autres SCoT, les communautés de communes et les syndicats thématiques

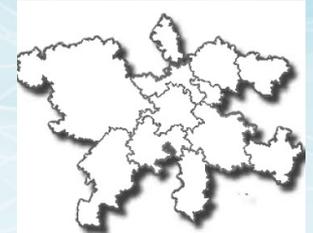
Se servir du SCoT pour assembler les actions multi thématiques, améliorer la cohérence du projet politique

Concrétiser le projet de territoire, les plans climat-air-énergie territoriaux et le contrat de relance et de transition écologique

Structurer le territoire, garantir l'équilibre entre les pôles secondaires et avec l'agglomération toulousaine

Avoir une vision globale des équipements nécessaires, du développement économique, des énergies renouvelables, des infrastructures pour privilégier les transports en commun

Se doter d'indicateurs homogènes pour piloter l'aménagement du territoire



Décliner des objectifs du SCoT dans les documents de planification

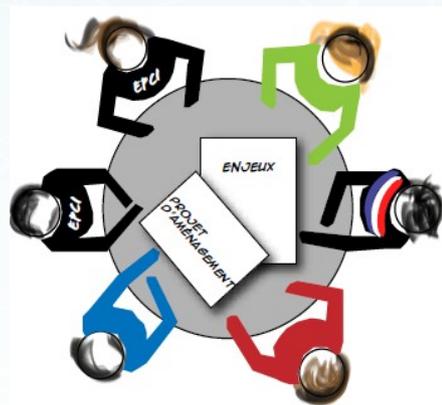
Concerter, co-construire, convaincre élus et population

Mettre en compatibilité des documents d'urbanisme (délai 1 an après approbation du SCoT)

Engager le plan d'actions de manière cohérente sur le territoire

Utiliser localement les outils « petites villes de demain », « opérations de revitalisation du territoire »...

Permettre ainsi une gestion économe de l'espace, protéger les espaces naturels sensibles, garantir une offre de logement diversifiée et adaptée, mettre en valeur le patrimoine, améliorer l'efficacité énergétique des bâtiments



Merci de votre attention

